

## CLD DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

### FONDS D'ÉTUDE, DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ET DE FORMATION

Ce fonds vise à supporter les entreprises privées et les entreprises d'économie sociale dans des activités et projets nécessitant des mandats à être effectués par des ressources externes à l'entreprise.

#### VOLET 1 : « ÉTUDE » ET « TRANSFERT TECHNOLOGIQUE »

Les projets admissibles doivent permettre à l'entreprise de :

- ✚ Augmenter sa productivité;
- ✚ Augmenter sa clientèle;
- ✚ Identifier et implanter de nouvelles techniques de travail ou de production;
- ✚ Diversifier sa production, ses produits, ses services;
- ✚ Fournir de l'expertise plus pointue dans son champ d'activité;
- ✚ Définir et évaluer le marché potentiel en cas de démarrage ou d'expansion;
- ✚ Acquérir de nouvelles technologies utilisables à court terme dans un projet d'entreprise.

#### VOLET 2 : « FORMATION »

La formation retenue doit permettre au(x) promoteur(s) , à un ou des employés, à un ou des administrateurs, à un ou des bénévoles (dans le cas des OSBL) d'acquérir de la formation permettant de

- ✚ Augmenter la productivité;
- ✚ Augmenter la clientèle;
- ✚ Implanter de nouvelles techniques de travail ou de production;
- ✚ Diversifier la production, les produits, les services;
- ✚ Acquérir de l'expertise plus pointue dans son champ d'activité;
- ✚ Définir et évaluer le marché potentiel en cas de démarrage ou d'expansion.

Pour obtenir plus de détails ou pour faire une demande au Fonds d'étude, de transfert technologique et de formation, contactez monsieur Bruno Bernatchez, directeur au développement.